



Commentaire sur les audits financiers de **2023-2024**



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2024

N° de catalogue FA1-32F-PDF

ISSN 2561-3456

Photo de la page couverture : AK2/Gettyimages.ca

Table des matières

Introduction	1
Résultats de nos audits financiers de 2023-2024	1
Opinions d'audit	1
Approbation des plans d'entreprise.....	5
Questions clés de l'audit	8
Programmes de prestations liées à la COVID-19	10
Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2023-2024	15
Préparation des états financiers consolidés	15
Administration de la paye.....	19
Contrôles généraux informatiques	24
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....	26
Stocks et éléments d'actif groupés de la Défense nationale.....	27
Autres réflexions	28
Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.....	28
Glossaire	31

Introduction

1. Le présent rapport contient un commentaire qui est fondé sur les résultats des **audits financiers*** que le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisés auprès des organisations fédérales pour les **exercices** clos entre le 31 juillet 2023 et le 30 avril 2024 (nous désignons ces audits sous le terme « audits financiers de 2023-2024 »). Ce commentaire comprend les observations de la vérificatrice générale sur les constatations importantes faites dans le cadre de notre audit des **états financiers consolidés du gouvernement du Canada**. Nous fournissons aussi des réflexions concernant la **présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance** par les organisations fédérales.

2. Le commentaire comprend des renseignements qui aideront les lectrices et les lecteurs à mieux comprendre les résultats de nos audits et la manière dont le gouvernement gère ses finances. Nos audits financiers soutiennent le principe de l'**obligation de reddition de comptes**, qui est au cœur de la relation entre le Parlement et les organisations fédérales qui dépensent les fonds publics pour offrir des programmes et des services. L'obligation de reddition de comptes vise à faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé au mieux des intérêts du public. Nos travaux aident également le Parlement à surveiller la gestion du gouvernement, encouragent une bonne gestion financière et favorisent la transparence.

Résultats de nos audits financiers de 2023-2024

Opinions d'audit

Les états financiers consolidés du gouvernement étaient crédibles, mais le dépôt des Comptes publics du Canada au Parlement a connu des retards

3. Cette année, nous avons exprimé une **opinion d'audit non modifiée** sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2023-2024, qui font partie des **Comptes publics du Canada**. Nous avons donc conclu que les états financiers étaient **crédibles** et donnaient une **image fidèle**.

* Les termes en gras sont définis dans le [glossaire](#).

4. La finalisation des états financiers consolidés a connu des retards, ce qui a retardé l'achèvement de notre audit et reporté le dépôt des Comptes publics du Canada au Parlement à la mi-décembre 2024. Les Comptes publics ont pu être déposés avant l'échéance du 31 décembre 2024 prévue par la loi. L'an dernier, en revanche, les états financiers et notre audit avaient été achevés au début de septembre, et les Comptes publics avaient été déposés au Parlement le 24 octobre 2023. En réponse à une recommandation du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, le gouvernement s'est engagé à ce que les Comptes publics 2024-2025 soient prêts à être déposés au plus tard le 15 octobre 2025. Outre ces retards, notre audit a décelé des faiblesses dans le processus d'information financière. Ces faiblesses sont expliquées plus loin, dans la section présentant [les observations de la vérificatrice générale sur la préparation des états financiers consolidés](#).

5. Quand les Comptes publics, qui comprennent les états financiers consolidés, ne sont pas disponibles en temps opportun, cela a une incidence sur leur utilité et leur pertinence en tant que document redditionnel clé qui aide les parlementaires et la population canadienne à comprendre la façon dont les fonds publics sont dépensés et la performance financière du gouvernement. La capacité d'utiliser cette information pour la prise de décisions s'en trouve aussi limitée.

6. Chaque année, le gouvernement doit déterminer si des événements importants se sont produits entre la date de ses états financiers consolidés et la date à laquelle ces états ont été finalisés et approuvés. Le gouvernement a effectué les analyses nécessaires et modifié les notes de ses états financiers consolidés en conséquence, dans le respect des normes comptables. Un tel événement est survenu à la fin de novembre 2024, lorsqu'il a été annoncé qu'il y avait un surplus non autorisé de 1,9 milliard de dollars dans la Caisse de retraite de la fonction publique. Un surplus se produit lorsque les actifs du régime excèdent les passifs du régime. Si ce surplus est supérieur à 25 % du total des passifs du régime, le gouvernement doit prendre des mesures pour le réduire. Le gouvernement a communiqué de l'information sur cet événement dans la note 12 des états financiers consolidés à titre d'événement postérieur et tiendra compte de ce montant dans les états financiers du prochain exercice.

**Les états financiers
audités des
organisations fédérales
étaient crédibles et la
plupart ont été publiés à
temps**

7. Pour l'exercice considéré, nous sommes satisfaits de la rapidité de publication et de la crédibilité de 68 des 69 états financiers préparés par les organisations fédérales que nous auditons. Une de

nos **opinions d'audit**, soit celle portant sur le régime de pension de la Force de réserve, a été retardée parce que le régime avait rencontré des difficultés dans la préparation de ses états financiers. Nous avons signalé à plusieurs reprises par le passé les retards dans l'émission de notre opinion pour ce régime causés par le fait que l'administration du régime de pension peinait à fournir la documentation nécessaire pour appuyer les obligations estimatives au titre des prestations de retraite. Pour l'exercice considéré, il y a eu des problèmes liés à l'exactitude et à l'exhaustivité des transferts de certains montants des prestations de retraite du Régime de pension de la Force de réserve à la Pension de retraite des Forces canadiennes. Ainsi, nous avons dû mener notre audit alors que la direction du régime continuait d'enquêter et d'évaluer l'ampleur des problèmes liés aux données. Ces transferts n'étaient pas importants pour les états financiers de la Pension de retraite des Forces canadiennes. L'audit de ces états financiers a donc pu être terminé à temps.

8. La liste des organisations fédérales que nous auditons est publiée sur [notre site Web](#). Cette liste a connu deux ajouts au cours de l'exercice considéré. En effet, nous avons été nommés auditeurs de VIA HFR-TGF Inc. et co-auditeurs du Fonds de croissance du Canada inc. Ces deux sociétés d'État sont des filiales à part entière de VIA Rail et de la Corporation de développement des investissements du Canada respectivement.

9. Pour trois de ces audits — ceux de la Trans Mountain Corporation, de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et de la Société canadienne des postes — nous avons inclus un paragraphe supplémentaire dans nos **rapports de l'auditeur indépendant** respectifs sur chacune de ces sociétés d'État afin d'attirer l'attention sur des questions particulières importantes pour les sociétés au cours de cet exercice.

Nous avons à nouveau signalé une incertitude significative concernant la poursuite des activités de Trans Mountain Corporation

10. Pour une troisième année, les états financiers de fin d'exercice de Trans Mountain Corporation ont révélé une incertitude **significative** quant à la capacité de la société d'État de poursuivre ses activités. Nous avons souligné cette information dans notre rapport des auditeurs indépendants, que nous avons publié conjointement avec un autre auditeur indépendant, pour l'audit des états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023. Cette incertitude était liée à la capacité de la Société de financer le reste des coûts de construction et les obligations en cours du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et de faire les paiements nécessaires au remboursement

de sa dette existante. Cette information ne nous a pas amenés à modifier notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 de Trans Mountain Corporation. Toutefois, nous avons jugé que l'incertitude était suffisamment importante pour la mentionner dans notre rapport des auditeurs indépendants.

11. Nous avons également évalué que la Société avait décrit de manière appropriée, dans une note afférente à ses états financiers consolidés, l'incertitude quant à sa capacité à poursuivre ses activités.

12. Le financement de l'achat et d'une partie de la construction en cours du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain a été initialement fourni par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2023, le montant dû au gouvernement, tel qu'il apparaît dans les états financiers consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada (la société d'État mère de Trans Mountain Corporation), s'élevait à 16,9 milliards de dollars, avec une échéance au 29 août 2025.

13. En février 2022, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il ne dépenserait pas de fonds publics additionnels pour l'oléoduc. Depuis cette annonce, Trans Mountain Corporation a dû obtenir du financement externe pour le reste des coûts du projet. La Société dispose de **facilités de crédit** auprès d'un groupe d'institutions financières, qui sont garanties par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2023, la limite d'emprunt pour ces facilités était de 18,0 milliards de dollars, avec une portion inutilisée de 1,9 milliard de dollars, et la dette totale liée à l'oléoduc s'élevait à 33,0 milliards de dollars.

14. La somme dépensée pour l'oléoduc au 31 décembre 2023 était de 31,3 milliards de dollars. Des coûts de construction supplémentaires de 2,9 milliards de dollars devaient être encourus au cours du premier semestre 2024 en fonction d'un coût total du projet estimé à 34,2 milliards de dollars.

15. L'exploitation de l'oléoduc a débuté le 1^{er} mai 2024. La limite d'emprunt des facilités de crédit existantes de Trans Mountain Corporation a été portée à 19,0 milliards de dollars le 17 mai 2024. La date d'échéance a été repoussée au 31 août 2026, ce qui, selon la Société, lui permettra de disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles arriveront à échéance.

16. Trans Mountain Corporation a indiqué dans ses états financiers non audités des trois premiers trimestres de 2024 que l'incertitude significative concernant sa capacité à poursuivre ses activités était levée. Lors du prochain audit annuel des états financiers consolidés, nous continuerons d'évaluer les risques liés à la capacité de Trans Mountain Corporation à rembourser ses dettes et à financer ses activités courantes.

Nous avons attiré l'attention sur le dessaisissement prévu de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce par le gouvernement

17. En novembre 2023, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de se départir de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il a déclaré que la Société continuerait de fonctionner conformément à son mandat actuel pendant le processus de dessaisissement. Dans le plan d'entreprise approuvé pour la période de 2024-2025 à 2028-2029, aucune modification des activités existantes de la Société n'était envisagée.

18. Comme il s'agira d'un changement important pour la Société, nous avons attiré l'attention sur le dessaisissement prévu dans le rapport de l'auditeur indépendant que nous avons présenté sur les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 2024. Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce comprenaient des informations sur l'état d'avancement du processus de dessaisissement. Cette question ne nous a pas amenés à modifier notre opinion d'audit.

Approbation des plans d'entreprise

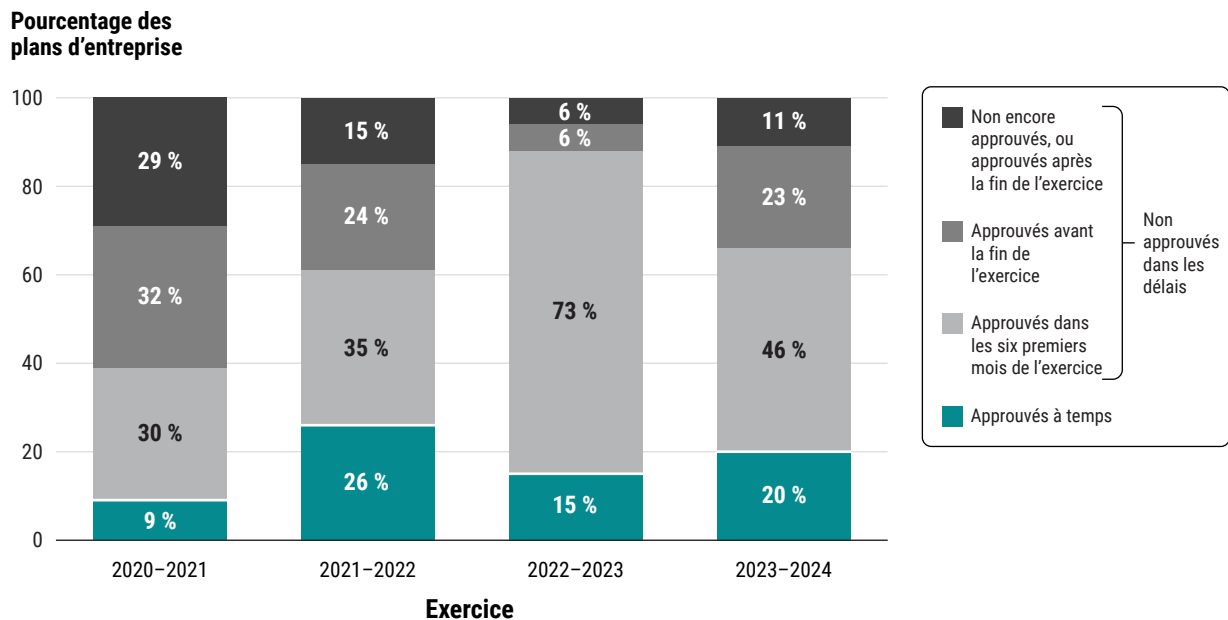
La majorité des plans d'entreprise des sociétés d'État n'avaient pas été approuvés avant le début de leur exercice financier

19. Les sociétés d'État, qui n'ont aucun lien de dépendance avec le gouvernement, doivent se doter d'un plan d'entreprise. Ce plan décrit les activités, les objectifs et les stratégies de la société, ainsi que ses indicateurs et ses cibles opérationnels et de rendement et ses risques. La plupart des sociétés d'État soumettent chaque année leur plan d'entreprise à leur ministre responsable en vue de le faire approuver par le Conseil du Trésor. Le plan d'entreprise présente les activités prévues d'une société d'État pour les cinq exercices à venir. Si une société d'État souhaite mettre en œuvre des changements ou des activités supplémentaires pour l'aider à remplir son mandat, elle doit obtenir en temps opportun des décisions du gouvernement concernant son plan d'entreprise.

20. Nous avons indiqué dans nos commentaires sur les audits financiers de 2018-2019 et de 2020-2021 que la plupart des plans d'entreprise n'avaient pas été approuvés avant le début de l'exercice des sociétés. Dans notre rapport de 2020-2021, nous avons indiqué que 91 % des sociétés d'État soumises à la présentation de tels plans n'avaient pu faire approuver leur plan à temps. Cela s'expliquait en partie par le fait que bon nombre de ces plans d'entreprise avaient été soumis à l'approbation du Conseil du Trésor au début de la pandémie de COVID-19. Toutefois, nous avons continué d'observer des retards dans l'approbation des plans d'entreprise ces dernières années. Le présent rapport fait le point sur la situation.

21. Dans le cas des audits financiers de 2023-2024, 80 % des sociétés d'État n'avaient pas de plan d'entreprise approuvé au début de leur exercice financier. Ce pourcentage est préoccupant. Bien qu'il s'agisse d'une amélioration par rapport au chiffre de 85 % de l'exercice précédent, il y a eu une augmentation du nombre de plans d'entreprise restés en suspens pendant six mois ou plus après le début de l'exercice de la société d'État ([voir la pièce 1](#)).

Pièce 1 – Pourcentage des plans d'entreprise approuvés à différents moments de l'exercice des sociétés d'État



Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada des données sur la date d'approbation des plans d'entreprise des sociétés d'État

Pièce 1 – Pourcentage de plans d'entreprise approuvés à différents moments de l'exercice des sociétés d'État – version textuelle

Ce diagramme à barres empilées montre le pourcentage de plans d'entreprise des sociétés d'État qui ont été approuvés à temps pour la période de 2020-2021 à 2023-2024 et le pourcentage des plans d'entreprise qui n'ont pas été approuvés à temps pour la même période, divisés en trois catégories :

- Non encore approuvé, ou approuvés après la fin de l'exercice
- Approuvés avant la fin de l'exercice
- Approuvés dans les six premiers mois de l'exercice

Dans l'ensemble, la majorité des plans d'entreprise n'ont pas été approuvés à temps.

Les plans d'entreprise qui n'ont pas encore été approuvés ou qui ont été approuvés après la fin de l'exercice ont diminué, passant de 29 % en 2020-2021 à 15 % en 2021-2022, puis à 6 % en 2022-2023, avant d'augmenter à 11 % en 2023-2024.

Les plans d'entreprise qui ont été approuvés avant la fin de l'exercice ont diminué, passant de 32 % en 2020-2021 à 24 % en 2021-2022, puis à 6 % en 2022-2023, avant d'augmenter à 23 % en 2023-2024.

Les plans d'entreprise approuvés au cours des 6 premiers mois de l'exercice ont augmenté, passant de 30 % en 2020-2021 à 35 % en 2021-2022, puis à 73 % en 2022-2023, avant de diminuer à 46 % en 2023-2024.

Les plans d'entreprise approuvés dans les délais ont d'abord augmenté, passant de 9 % en 2020-2021 à 26 % en 2021-2022, puis ont diminué à 15 % en 2022-2023, avant de réaugmenter à 20 % en 2023-2024.

Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada des données sur la date d'approbation des plans d'entreprise des sociétés d'État

22. En attendant l'approbation de leur nouveau plan d'entreprise, les sociétés d'État continuent de fonctionner selon leur dernier plan approuvé. Toutefois, si une société d'État souhaite mettre en œuvre des changements ou des activités supplémentaires qui ne sont pas compatibles avec le plan d'entreprise en vigueur, comme un investissement dans des infrastructures majeures, elle doit obtenir l'approbation d'un nouveau plan d'entreprise ou du plan d'entreprise modifié. Un retard dans l'approbation de ce plan par le gouvernement peut retarder un projet ou occasionner des coûts supplémentaires. Cela peut aussi causer des inefficiences ou obliger la société d'État à réévaluer ses tâches en raison des changements de priorités. Comme nous l'indiquons dans la prochaine section, un retard dans l'approbation du plan d'entreprise de la [Société canadienne des postes](#) a eu des répercussions financières négatives sur la Société.

23. Il est important que le gouvernement collabore avec les sociétés d'État afin de faire approuver rapidement leur plan d'entreprise et d'éviter ainsi les conséquences potentielles.

La Société canadienne des postes exerce ses activités sans plan d'entreprise approuvé depuis 2020

24. La Société canadienne des postes exerce ses activités sans plan d'entreprise approuvé depuis 2020. Entre-temps, la Société poursuit ses activités dans le cadre de son dernier plan approuvé. Nous avons souligné cette question dans notre rapport des auditeurs indépendants, que nous avons publié conjointement avec un autre auditeur indépendant, pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023. L'absence de plan d'entreprise approuvé est particulièrement importante compte tenu du temps écoulé depuis le dernier plan approuvé et des défis financiers actuels de la Société.

25. Au cours des dernières années, la Société canadienne des postes a connu des pertes financières récurrentes et une détérioration de sa situation en matière de **liquidités**. Dans son dernier **rapport annuel** (2023), la Société a signalé que des changements dans ses activités étaient nécessaires pour qu'elle demeure concurrentielle et financièrement autonome. Si le gouvernement du Canada ne prend aucune mesure, il existe un risque que les liquidités de la Société continuent de se détériorer et que sa trésorerie s'épuise d'ici juillet 2025. Cette question ne nous a pas amenés à modifier notre opinion d'audit. Cependant, l'absence d'un plan d'entreprise récemment approuvé, les défis auxquels la Société est confrontée et la menace qui pèse sur sa capacité à être financièrement autonome étaient suffisamment importants pour que nous attirions l'attention sur ces questions dans notre rapport des auditeurs indépendants.

Questions clés de l'audit

Nous sommes tenus de communiquer les questions clés de l'audit dans notre rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du gouvernement

26. Les auditrices et auditeurs des états financiers des **entités cotées** sont tenus de communiquer les questions clés de l'audit, c'est-à-dire les questions les plus importantes de l'audit. Le gouvernement du Canada est considéré comme une entité cotée, car ses obligations sont cotées en bourse et négociées publiquement. Par conséquent, nous communiquons les questions clés de l'audit dans notre rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

consolidés du gouvernement du Canada dans le volume I des Comptes publics du Canada 2023-2024. Dans ce rapport, nous décrivons chaque question ainsi que nos procédures d'audit.

27. Les questions clés de l'audit visent à aider les lectrices et les lecteurs des états financiers, comme les parlementaires, à mieux comprendre les travaux d'audit que nous effectuons à l'appui de notre opinion d'audit.

28. Les auditrices et les auditeurs exercent leur jugement professionnel pour déterminer les questions clés de l'audit. Ils se basent notamment sur les secteurs posant des risques importants, les estimations comportant un degré élevé d'incertitude et les événements ou transactions importants de l'exercice. Voici les questions clés retenues pour le rapport de l'auditeur indépendant de cette année sur les états financiers consolidés du gouvernement :

- évaluation des revenus fiscaux;
- exactitude des charges liées au personnel;
- comptabilisation et évaluation des **passifs éventuels**;
- exhaustivité et évaluation des **obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**;
- évaluation des régimes de retraite du secteur public et des passifs des autres avantages futurs;
- évaluation des prêts et des avances;
- évaluation, classement et existence des stocks et des **éléments d'actif groupés** militaires.

29. L'évaluation des prêts et des avances est une nouvelle question clé de l'audit cette année. Cette question a été ajoutée en raison du jugement que doit poser le gouvernement pour déterminer la méthodologie et les principales hypothèses à privilégier pour estimer ces montants. De plus, le manque d'expérience quant au nombre de prêts et d'avances susceptibles d'être recouvrés dans certaines catégories augmentait le degré d'incertitude de ces estimations.

30. Dans le rapport de l'auditeur indépendant de l'an dernier, nous avons inclus une question clé de l'audit concernant l'adoption de nouvelles normes sur les **instruments financiers**, car il s'agissait d'un changement important aux états financiers consolidés. Nous avons jugé que ce sujet n'était pas une question clé de l'audit cette année, étant donné que les nouvelles normes ont été complètement mises en œuvre.

Programmes de prestations liées à la COVID-19

Le gouvernement a fait rapport sur les prestations liées à la COVID-19 versées en trop ou versées à des bénéficiaires inadmissibles

31. En mars 2020, le gouvernement du Canada a annoncé le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Afin de réduire au minimum les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé de la population, des entreprises et de l'économie du Canada, le Plan comprenait des programmes d'urgence de soutien du revenu pour les particuliers et les entreprises au Canada. Le Plan prévoyait également un programme de prêts aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif par l'intermédiaire du [Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes](#), ce que nous examinons dans la section suivante.

32. Dans nos commentaires sur les audits financiers publiés depuis le lancement des programmes de soutien du revenu liés à la COVID-19, nous avons résumé les effets de ces programmes sur les états financiers consolidés du gouvernement. De plus, nous avons réalisé 13 **audits de performance** liés à la COVID-19, et nous continuons d'assurer le suivi des recommandations que nous avons formulées lors de nos audits antérieurs.

33. Dans la plupart de ces programmes de soutien, les personnes qui présentaient une demande devaient attester qu'elles avaient droit aux fonds. Les contrôles préalables au versement des paiements par le gouvernement étaient limités, l'idée étant que les ministères et les organismes vérifieraient l'admissibilité des bénéficiaires après le paiement. Étant donné le caractère limité des contrôles préalables au paiement, ces **vérifications après paiement** sont très importantes.

34. Dans notre [rapport d'audit de performance no 10 de 2022 « Les prestations spécifiques liées à la COVID-19 »](#), nous avons recommandé qu'Emploi et Développement social Canada et l'Agence du revenu du Canada mettent à jour leurs plans de vérification après paiement afin de déterminer les paiements versés en trop et ceux versés à des bénéficiaires inadmissibles tout en tenant compte des délais prescrits par la loi. La législation régissant la plupart des programmes de prestations liées à la COVID-19 exige que les prestations versées aux bénéficiaires soient vérifiées dans les 36 mois suivant leur réception. Si le Ministère ou l'Agence du revenu du Canada soupçonne que des bénéficiaires ont fait de fausses déclarations, le délai de vérification peut être prolongé jusqu'à un maximum de 72 mois.

35. Emploi et Développement social Canada et l'Agence du revenu du Canada ont élaboré des plans d'action donnant suite à nos recommandations d'audit, qu'ils ont présentés au Parlement. Ils ont également fait le point sur l'état d'avancement de ces plans. Le plus récent compte rendu au Parlement à ce sujet a été fait en novembre 2024. Toutefois, les deux organisations ont accepté en partie seulement une recommandation clé de notre rapport d'audit de performance n° 10 de 2022 « Les prestations spécifiques liées à la COVID-19 » visant à accroître l'étendue des vérifications à effectuer pour les cas jugés à risque d'être inadmissibles. Nous avons exprimé nos préoccupations à ce sujet dans notre commentaire de l'an dernier, et malgré le travail effectué depuis par le gouvernement, nous demeurons préoccupés par le fait que le gouvernement pourrait ne pas enquêter sur des montants importants versés à des particuliers ou à des entreprises inadmissibles et, par conséquent, ne pas être en mesure de déterminer ou de recouvrer ces montants.

36. Dans les cas où le gouvernement a déterminé qu'il avait versé des prestations à des bénéficiaires inadmissibles ou des paiements en trop à des bénéficiaires admissibles, il a comptabilisé ces montants dans les **créances** ([voir la pièce 2](#)). Le gouvernement a fourni des renseignements sur ces paiements dans les notes afférentes à ses états financiers consolidés. Par exemple, à la note 6, le gouvernement a déclaré qu'il s'attendait à ce que les activités de vérification après paiement se poursuivent pendant des années. Il a déclaré aussi que la valeur totale des paiements en trop n'avait pas encore été déterminée, mais qu'elle pourrait être significative. De plus, comme pour toute créance, étant donné que certains montants risquent de ne pas être remboursés, le gouvernement a estimé une provision pour les pertes prévues. Au 31 mars 2024, le montant de cette provision était de 6,3 milliards de dollars. Ce montant est inclus dans la **provision pour créances douteuses** présentée à la note 17 des états financiers consolidés.

Pièce 2 – Prestations liées à la COVID-19 versées en trop ou à des bénéficiaires inadmissibles selon le gouvernement (en millions de dollars)

	Montant pour l'exercice 2020-2021	Montant pour l'exercice 2021-2022	Montant pour l'exercice 2022-2023	Montant pour l'exercice 2023-2024
Solde d'ouverture des créances découlant des prestations liées à la COVID-19	-	3 742	5 119	6 962
Paielements versés en trop ou à des bénéficiaires inadmissibles selon le gouvernement – particuliers	4 832	1 630	3 730	5 261
Paielements versés en trop ou à des bénéficiaires inadmissibles selon le gouvernement – entreprises	435	281	330	660
Remboursements effectués par les bénéficiaires	(1 525)	(534)	(2 217)	(1 527)
Solde de clôture des créances découlant des prestations liées à la COVID-19	3 742	5 119	6 962	11 356
Provision pour créances douteuses	(909)	(1 250)	(2 261)	(6 291)
Créances nettes au titre des trop-payés de prestations de COVID-19	2 833	3 869	4 701	5 065

Les prestations offertes aux particuliers comprennent la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement et la Prestation d'assurance-emploi d'urgence. Les prestations versées aux entreprises comprennent la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Source : D'après l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada

Le gouvernement a estimé les sommes qu'il pourrait recouvrer auprès des bénéficiaires de prêts au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

37. Dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, le gouvernement a accordé aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif des prêts sans intérêt d'une valeur maximale de 60 000 dollars, pour un total d'environ 49,1 milliards de dollars, par l'entremise du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Pour inciter les entreprises à rembourser leur prêt à temps, le gouvernement a décidé qu'il renoncerait à une portion du prêt pouvant aller jusqu'à 33 % si l'entité bénéficiaire remboursait la partie requise du prêt avant le 18 janvier 2024 — ou avant le 28 mars 2024 si un plan de refinancement était négocié avec l'institution financière de l'entité bénéficiaire. Si le prêt n'était pas remboursé à temps, il ne serait plus exempt d'intérêts, et les intérêts commenceraient à s'accumuler.

38. Dans les états financiers consolidés du gouvernement, au début de l'émission des prêts, le coût estimé de cette mesure incitative a été comptabilisé comme une charge et comme une réduction du montant des prêts à recouvrer. Maintenant que le délai de remboursement est dépassé, le coût total de la mesure incitative comptabilisé au titre du programme est établi à 12,4 milliards de dollars. Le solde restant des prêts au 31 mars 2024, mentionné à la note 20 des états financiers consolidés du gouvernement, s'élevait à 8,5 milliards de dollars.

39. Comme certains prêts restants risquent de ne pas être remboursés, le gouvernement a également estimé une provision pour les pertes possibles. Au 31 mars 2024, l'estimation de cette provision était de 4,9 milliards de dollars, pour un solde net de prêts à recevoir de 3,6 milliards de dollars ([voir la pièce 3](#)). Ces montants sont indiqués à la note 20 des états financiers consolidés et sont compris dans la provision pour moins-value liée au programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Pièce 3 – Programme du Compte d’urgence pour les entreprises canadiennes (en millions de dollars)

	Montant pour l'exercice 2020-2021	Montant pour l'exercice 2021-2022	Montant pour l'exercice 2022-2023	Montant pour l'exercice 2023-2024	Total du programme
Solde d'ouverture des prêts à recevoir	-	44 881	44 666	40 153	-
Prêts émis	45 282	3 767	-	-	49 049
Prêts remboursés	(401)	(3 160)	(3 159)	(21 340)	(28 060)
Prêts radiés	-	-	(5)	(83)	(88)
Coût comptabilisé de la mesure d'incitation au remboursement	-	(822)	(1 349)	(10 223)	(12 394)
Solde de clôture des prêts à recevoir	44 881	44 666	40 153	8 507	-
Estimation du coût de la mesure d'incitation au remboursement et de la provision restants	(15 807)	(16 221)	(15 572)	(4 942)	-
Solde net	29 074	28 445	24 581	3 565	-

Source : D'après l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada

40. Dans notre [rapport d'audit de performance no 8 de 2024, « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes »](#), nous avons noté que même si les prêts aux petites entreprises avaient été distribués rapidement, certains montants avaient été versés à des bénéficiaires non admissibles. Sur la base de nos travaux d'audit, nous avons estimé à 3,5 milliards de dollars le montant total versé à des bénéficiaires non admissibles. De ce montant, Exportation et développement Canada avait déjà identifié 2,0 milliards de dollars. Au 31 mars 2024, 0,9 milliard de dollars avaient été remboursés.

41. Nous avons recommandé qu'Exportation et développement Canada prenne les mesures nécessaires pour identifier l'ensemble des bénéficiaires non admissibles et recouvrer ces montants. La société n'a accepté qu'en partie notre recommandation. Nous craignons que des montants importants versés à des bénéficiaires non admissibles ne soient pas identifiés ou recouverts.

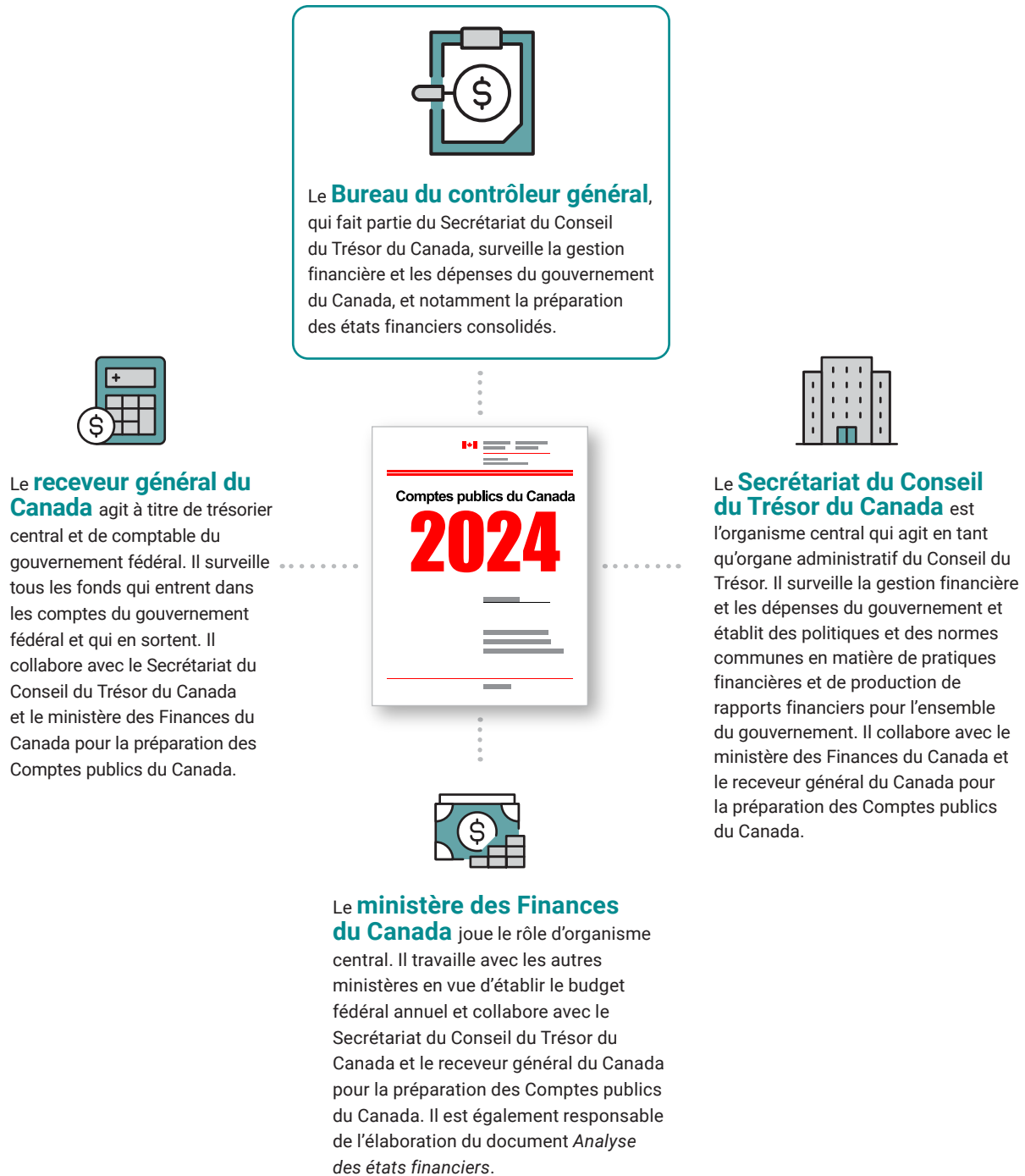
Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2023-2024

Préparation des états financiers consolidés

Des améliorations s'imposaient dans le processus d'information financière utilisé pour préparer les états financiers consolidés

42. Les états financiers consolidés sont l'un des documents clés du gouvernement du Canada en matière de reddition de compte. Ils aident les parlementaires à comprendre le résultat des opérations financières et la situation financière globale du gouvernement. Ces états financiers permettent également à la population canadienne de connaître la manière dont le gouvernement gère les fonds publics. Les Comptes publics du Canada, qui comprennent les états financiers consolidés du gouvernement, sont préparés sous la direction conjointe du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, du Bureau du contrôleur général, du ministère des Finances du Canada et du receveur général du Canada ([voir la pièce 4](#)).

Pièce 4 – Rôles et responsabilités à l'égard des Comptes publics du Canada



Source : D'après l'information fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le ministère des Finances du Canada et le receveur général du Canada

Pièce 4 – Rôles et responsabilités à l'égard des Comptes publics du Canada – version textuelle

Au centre du diagramme, il y a une image de la page couverture des Comptes publics du Canada 2024. Du texte et une illustration pour chacune des quatre entités se trouvent au-dessus, en dessous et de part et d'autre de l'image de la page couverture.

En haut, dans un encadré : Le **Bureau du contrôleur général**, qui fait partie du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, surveille la gestion financière et les dépenses du gouvernement du Canada, et notamment la préparation des états financiers consolidés. L'illustration est un presse-papiers avec, au centre, un signe de dollar et, par-dessus, une loupe.

À droite : Le **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada** est l'organisme central qui agit en tant qu'organe administratif du Conseil du Trésor. Il surveille la gestion financière et les dépenses du gouvernement et établit des politiques et des normes communes en matière de pratiques financières et de production de rapports financiers pour l'ensemble du gouvernement. Il collabore avec le ministère des Finances du Canada et le receveur général du Canada pour la préparation des Comptes publics du Canada. L'illustration est un immeuble de bureaux.

En bas : Le **ministère des Finances du Canada** joue le rôle d'organisme central. Il travaille avec les autres ministères en vue d'établir le budget fédéral annuel et collabore avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le receveur général du Canada pour la préparation des Comptes publics du Canada. Il est également responsable de l'élaboration du document « Analyse des états financiers ». L'illustration est un billet de banque et une pile de pièces de monnaie.

À gauche : Le **receveur général du Canada** agit à titre de trésorier central et de comptable du gouvernement fédéral. Il surveille tous les fonds qui entrent dans les comptes du gouvernement fédéral et qui en sortent. Il collabore avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministère des Finances du Canada pour la préparation des Comptes publics du Canada. L'illustration est une calculatrice et un signe de dollar.

Source : D'après l'information fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, le ministère des Finances du Canada et le receveur général du Canada

43. Le Bureau du contrôleur général fait partie du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il a la responsabilité d'exercer un leadership et une surveillance en matière de comptabilité et d'information financière dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Il doit notamment :

- surveiller la préparation des états financiers consolidés du gouvernement;
- donner des indications ou des conseils sur la mise en œuvre des nouvelles normes comptables et la comptabilisation des transactions inhabituelles importantes;
- surveiller les méthodes comptables des ministères, fournir des orientations à ce sujet et recommander des mesures correctives.

44. Le rôle de leadership et de surveillance joué par le Bureau du contrôleur général est essentiel pour garantir que les états financiers consolidés sont exacts et préparés à temps. Ce rôle est plus important que jamais avec les nouveaux programmes publics qui font intervenir de multiples ministères et organismes et la complexité croissante des exigences en matière d'information financière.

45. Nous avons relevé des occasions d'améliorer le processus du Bureau du contrôleur général servant à identifier, évaluer et prévenir les principaux risques pesant sur la préparation des états financiers consolidés. Les responsabilités liées à la gestion financière au sein du gouvernement du Canada sont décrites dans la Politique sur la gestion financière. Même si les dirigeantes et dirigeants principaux des finances des différentes entités fédérales ont l'obligation d'analyser et d'appliquer les normes comptables pour rendre compte avec exactitude des transactions tout au long de l'année, le Bureau du contrôleur général joue un rôle important à l'égard de la cohérence du traitement comptable et de la surveillance des estimations importantes. Voici des exemples d'occasions d'amélioration que nous avons relevées :

- Nous continuons d'observer des incohérences dans la façon dont les ministères comptabilisent certains éléments. Les ministères diffèrent par exemple dans la façon dont ils évaluent leurs obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui fait l'objet d'une nouvelle norme comptable depuis l'an dernier. Cette question est approfondie dans une [observation distincte](#) du présent rapport.
- Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes a franchi une étape importante cette année lorsqu'est passée l'échéance de remboursement à respecter pour avoir droit à la remise d'une portion du prêt. Cette composante du programme nécessitait une révision de l'estimation de la provision pour pertes potentielles, qui impliquait plusieurs parties. Nous avons remarqué que de nombreux changements avaient été apportés à la méthodologie de l'estimation jusqu'à tard dans le processus de finalisation des états financiers consolidés. Le Bureau du contrôleur général devrait surveiller de plus près les ministères et les organismes fédéraux pour assurer la cohérence des estimations comptables importantes à l'échelle du gouvernement. Comme il a été mentionné ci-dessus, l'évaluation des prêts et des avances était une [question d'audit clé](#) soulignée dans le rapport de l'auditeur indépendant.
- Nous avons décelé des erreurs dans l'état des flux de trésorerie, tout comme lors de nos audits des dernières années. Ces erreurs, qui ont été corrigées, découlaient souvent de l'utilisation de données incomplètes des ministères et des organismes fédéraux par le receveur général du Canada et le Bureau du contrôleur général pour préparer l'état des flux de trésorerie. Pour éviter ces erreurs, les entités fédérales concernées doivent mieux comprendre les types de transactions ayant une incidence sur l'état des flux de trésorerie. À l'avenir, le Bureau du contrôleur général et le receveur général du Canada devraient fournir des indications claires aux ministères et aux organismes fédéraux sur l'information à recueillir et à soumettre, afin d'assurer l'exactitude de l'état consolidé des flux de trésorerie.

46. En raison de ces faiblesses, nous avons parfois dû effectuer des travaux d’audit supplémentaires pour fonder notre opinion d’audit. Nous avons néanmoins conclu que les états financiers consolidés du gouvernement étaient crédibles et donnaient une image fidèle.

47. Le Bureau du contrôleur général devrait améliorer son processus de préparation des états financiers consolidés afin de permettre une compréhension plus rapide et une surveillance plus serrée des transactions importantes et des nouveaux programmes de l’ensemble du gouvernement et d’intervenir en temps opportun.

Administration de la paye

Notre audit a révélé à nouveau des faiblesses dans les contrôles internes visant les processus de la paye

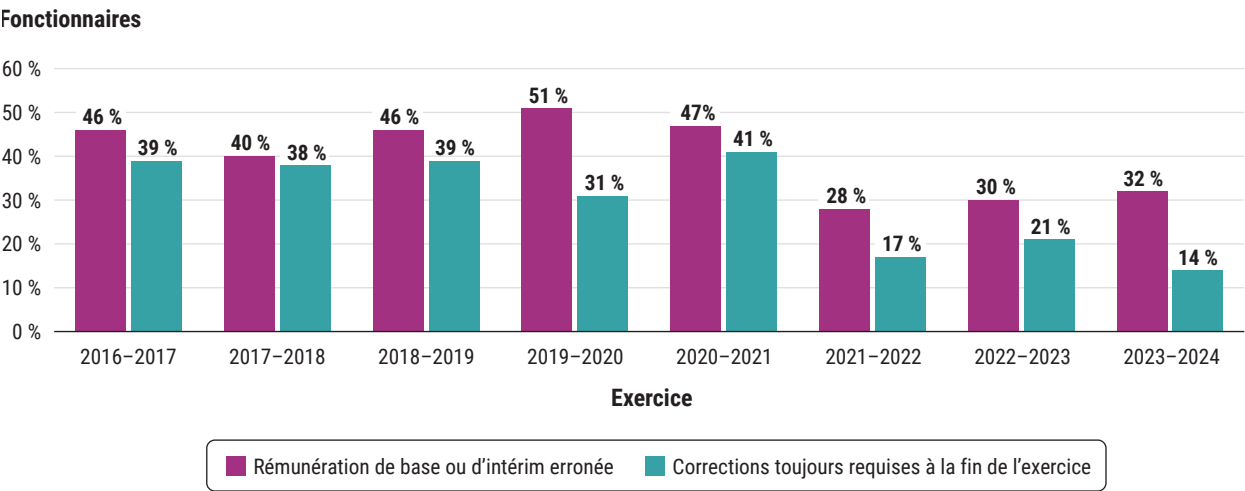
48. Le traitement de la paye de 49 ministères et organismes du gouvernement du Canada est actuellement centralisé au sein du Centre des services de paye de la fonction publique et repose sur le système de paye Phénix. Des faiblesses dans les **contrôles internes** visant le **processus des RH à la paye** nous ont empêchés, encore cette année, de tester ces contrôles et de nous appuyer sur ceux-ci dans nos travaux d’audit. Par conséquent, nous avons examiné un échantillon d’opérations de paye de fonctionnaires fédéraux, dont il est question dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les [résultats de notre échantillonnage](#) sont décrits dans les paragraphes ci-dessous.

49. Nous nous attendons à ce que le gouvernement ait des processus de paye assortis de contrôles internes qui garantissent que le personnel est payé avec exactitude et à temps. Cette attente demeure, peu importe si le gouvernement conserve son système de paye actuel ou met en place un nouveau système. Nous présentons cette question plus loin, dans une section sur [le système de paye de prochaine génération](#).

Des erreurs ont persisté dans la paye de nombreux fonctionnaires

50. Au cours de nos travaux d’audit, nous avons constaté ce qui suit :
- la rémunération de base ou d’intérim de 32 % des fonctionnaires de notre échantillon était erronée pour l’exercice 2023-2024, comparativement à 30 % pour l’exercice précédent;
 - la paye de 14 % des fonctionnaires de notre échantillon devait encore faire l’objet de corrections en date du 31 mars 2024, ce qui représente une baisse par rapport aux 21 % de l’exercice précédent ([voir la pièce 5](#)).

Pièce 5 – Pourcentage des fonctionnaires de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d’intérim erronée et dont la paye devait encore faire l’objet de corrections à la fin de l’exercice



Source : D’après l’analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada d’un échantillon d’opérations de paye de fonctionnaires utilisé dans le cadre de l’audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour les 8 exercices clos le 31 mars de 2017 à 2024

Pièce 5 – Pourcentage des fonctionnaires de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée et dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice – version textuelle

Ce diagramme à barres montre, pour chaque exercice de 2016-2017 à 2023-2024, le pourcentage de fonctionnaires de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée et dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice.

Le diagramme montre que le pourcentage de fonctionnaires de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée au cours de l'exercice a diminué, passant de 46 % en 2016-2017 à 40 % en 2017-2018, avant de réaugmenter à 46 % en 2018-2019, puis à 51 % en 2019-2020. Le pourcentage a ensuite diminué à 47 % en 2020-2021 et à 28 % en 2021-2022. Il a augmenté à 30 % en 2022-2023, et de nouveau en 2023-2024 pour atteindre 32 %.

Le diagramme montre aussi que le pourcentage de fonctionnaires de notre échantillon dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice est resté stable à 38 % ou à 39 % pour les 3 exercices financiers de 2016-2017 à 2018-2019, puis qu'il a diminué à 31 % en 2019-2020. Le pourcentage a ensuite augmenté à 41 % en 2020-2021, diminué à 17 % en 2021-2022 et a augmenté à 21 % en 2022-2023. En 2023-2024, le pourcentage a diminué à 14 %.

Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada d'un échantillon d'opérations de paye de fonctionnaires utilisé dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour les 8 exercices clos le 31 mars de 2017 à 2024

51. Comme pour l'exercice précédent, nous avons évalué que ces erreurs n'étaient pas attribuables aux calculs effectués par le système de paye, mais plutôt à des données inexactes entrées dans le système de paye et à des retards dans le traitement de la paye. Sur les 32 % de fonctionnaires de notre échantillon dont la paye contenait des erreurs, environ un tiers des cas s'expliquaient par des données inexactes, et environ deux tiers s'expliquaient par des retards dans le traitement de la paye.

52. Au début de l'exercice 2023-2024, des fonctionnaires ont été en grève pour une période allant jusqu'à deux semaines. Nous avons constaté que la majorité de ces fonctionnaires avaient été payés pendant cette grève, alors qu'ils auraient dû être en congé non payé selon les directives fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Cela avait donné lieu à des paiements en trop superflus et, pour corriger la situation, les ministères responsables avaient dû soumettre des **demandes d'intervention de paye** au Centre des services de paye. Bien qu'il y ait eu des retards dans la soumission des changements, la majorité des trop-payés avaient été recouvrés avant le 31 mars 2024. La situation avait toutefois demandé du travail supplémentaire.

53. Nous soulignons que si le Centre des services de paye, qui relève de Services publics et Approvisionnement Canada, est chargé du traitement des opérations de paye, les ministères jouent également un rôle important : ils doivent communiquer rapidement les changements qui concernent la paye de leur personnel et s'assurer de l'exactitude de l'information qu'ils communiquent.

54. Dans l'ensemble, les erreurs relevées n'ont pas eu d'effet important sur les états financiers consolidés. Le gouvernement a par ailleurs procédé à des redressements comptables de fin d'exercice afin d'améliorer encore l'exactitude des charges salariales. C'est pourquoi nous avons conclu que les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2023-2024 donnaient une image fidèle des charges salariales.

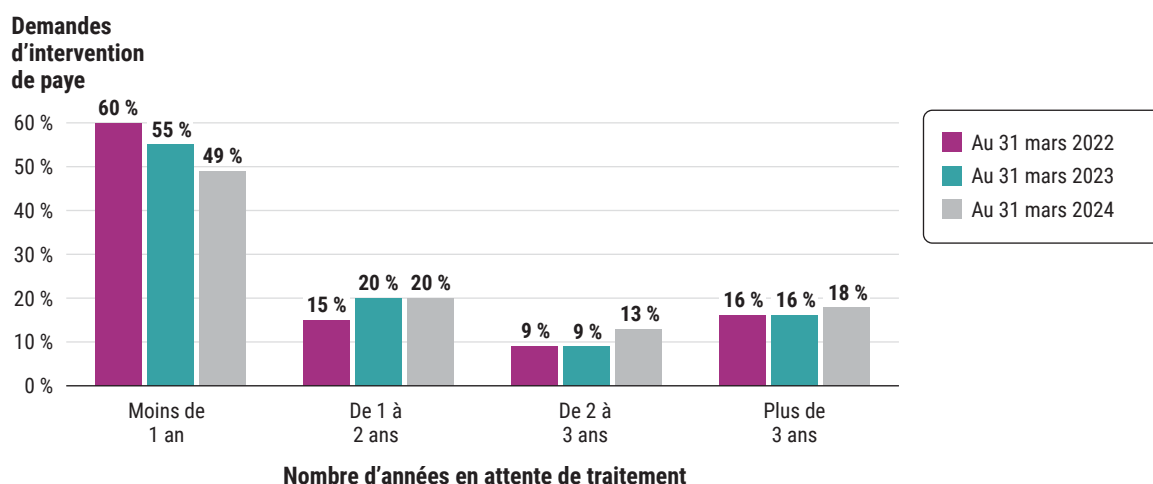
Le nombre de demandes d'intervention de paye en attente de traitement a augmenté

55. En date du 31 mars 2024, 424 000 demandes d'intervention de paye étaient en attente de traitement. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 405 000 demandes signalées en date du 31 mars 2023.

56. Nous avons analysé les délais dans le traitement des demandes d'intervention de paye. Nous avons constaté qu'au 31 mars 2024, 18 % des demandes d'intervention de paye, soit environ 78 000 demandes, étaient en attente de traitement depuis plus de 3 ans – un taux légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent, qui était de 16 %, soit environ 65 000 demandes ([voir la pièce 6](#)). Les demandes demeurées non résolues pendant des années concernaient des situations variées. Par exemple, certaines demandes découlaient de situations où la ou le fonctionnaire :

- avait reçu une paye insuffisante et aurait pu se faire accorder une avance de salaire;
- avait reçu un paiement en trop et faisait l'objet d'une procédure de recouvrement engagée par le gouvernement.

Pièce 6 – Pourcentage des demandes d'intervention de paye dans les ministères et organismes desservis par le Centre des services de paye de la fonction publique, présenté selon le nombre d'années en attente de traitement



Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada des données provenant de l'outil de gestion des cas de Services publics et Approvisionnement Canada

Pièce 6 – Pourcentage des demandes d'intervention de paye dans les ministères et organismes desservis par le Centre des services de paye de la fonction publique, présenté selon le nombre d'années en attente de traitement – version textuelle

Ce digramme présente le pourcentage de demandes d'intervention de paye dans les ministères et organismes desservis par le Centre des services de paye de la fonction publique selon le nombre d'années en attente de traitement au 31 mars 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024. Le pourcentage de demandes d'intervention de paye en attente de traitement depuis moins d'un an a diminué, passant de 60 % au 31 mars 2022 à 55 % au 31 mars 2023, et à 49 % au 31 mars 2024. Le pourcentage de demandes d'intervention de paye en attente de traitement pour une durée de 1 à 2 ans a augmenté, passant de 15 % au 31 mars 2022 à 20 % au 31 mars 2023, et est demeuré stable à 20 % au 31 mars 2024. Le pourcentage de demandes d'intervention de paye en attente de traitement pour une durée de 2 à 3 ans est demeuré stable à 9 % au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023, puis a augmenté à 13 % au 31 mars 2024. Le pourcentage de demandes d'intervention de paye en attente de traitement depuis plus de 3 ans est également resté stable à 16 % au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023, puis a augmenté à 18 % au 31 mars 2024.

Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada des données provenant de l'outil de gestion des cas de Services publics et Approvisionnement Canada

57. Lorsque le gouvernement ne règle pas les cas de trop-payés avant de nombreuses années, les options pour recouvrer les montants dus diminuent avec le temps. Cela peut obliger le gouvernement à radier certains montants. En date du 31 mars 2024, selon les données du système de paye, Services publics et Approvisionnement Canada signalait que :

- le Centre des services de paye de la fonction publique s'employait à recouvrer des paiements en trop totalisant plus de 488 millions de dollars (comparativement à 500 millions de dollars au 31 mars 2023) auprès de plus de 100 000 fonctionnaires (le même nombre qu'au 31 mars 2023);
- environ 40 % de ces paiements en trop étaient en attente de traitement depuis plus de 5 ans (comparativement à 33 % à l'exercice précédent).

58. Depuis plusieurs années, nous faisons rapport sur le nombre total de demandes d'intervention de paye en attente de traitement dans les ministères et organismes desservis par le Centre des services de paye. Pour réduire ce nombre, le Centre des services de paye a apporté des changements. Il a notamment :

- recruté un nombre accru de conseillères et conseillers en rémunération;
- procédé à des examens pour s'assurer que ses contrôles internes avaient été mis en œuvre et qu'ils fonctionnaient comme prévu;
- effectué des examens d'assurance qualité.

59. Bien que le Centre des services de paye ait pris des mesures pour traiter les demandes d'intervention de paye, il reste beaucoup de travail à faire.

Les travaux de l'initiative relative au système de paye de prochaine génération se sont poursuivis

60. Dans le cadre de nos travaux d'audit d'états financiers annuels, nous nous tenons au fait des plans du gouvernement concernant l'élaboration de nouveaux systèmes d'information qui pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière. En 2018, le gouvernement a annoncé son intention de remplacer le système de paye actuel par un système de paye et de ressources humaines de prochaine génération (ProGen), une vaste initiative pluriannuelle à phases multiples.

61. En février 2024, le gouvernement a publié un rapport sur les résultats d'un projet pilote pour le système ProGen. Le rapport présente les résultats de la mise à l'essai d'un système qui pourrait remplacer Phénix. Le rapport a conclu que le système mis à l'essai pourrait être une option viable pour un système intégré de paye et de ressources humaines. De plus, le rapport a identifié des facteurs qui pourraient améliorer l'exactitude générale des opérations de paye, quel que soit le système informatique utilisé pour traiter les opérations de paye.

62. Dans nos commentaires précédents, nous avons fait observer que la simplification des règles de paye et la diminution de leur nombre pourraient améliorer l'exactitude des opérations de paye. Nous encourageons le gouvernement à continuer de travailler aux facteurs contribuant à l'inexactitude de la paye. À mesure que des progrès seront accomplis, nous déterminerons à quel moment nous devrions réaliser des travaux d'audit sur le système ProGen.

Contrôles généraux informatiques

Les déficiences que nous avons relevées l'an dernier dans les contrôles généraux à l'égard des principaux systèmes informatiques du gouvernement ont perduré

63. Le gouvernement du Canada utilise ses systèmes informatiques pour appuyer la prestation de programmes et de services à la population canadienne et pour tenir les dossiers requis. Il utilise également les données stockées dans ces systèmes pour préparer des rapports financiers, comme les Comptes publics du Canada. Chaque année, dans

le cadre de notre audit, nous examinons certains **contrôles généraux informatiques** afin d'évaluer les risques pour l'intégrité du traitement de l'information et des données stockées.

64. Les contrôles généraux informatiques consistent en restrictions visant à faciliter la gestion de l'accès aux systèmes et aux données, des changements apportés aux systèmes et du fonctionnement des systèmes. Si les contrôles généraux informatiques sont conçus ou mis en place de façon inefficace, les données stockées dans les bases de données du gouvernement risquent davantage d'être incomplètes, inexactes ou compromises.

65. Lors de l'audit des contrôles généraux informatiques de l'exercice précédent, nous avons constaté des déficiences dans les contrôles visant l'accès aux principaux systèmes stockant et traitant les données liées aux paiements, aux reçus et aux documents comptables. Les données contenues dans ces systèmes sont essentielles à la préparation des états financiers consolidés du gouvernement. Or, certaines personnes avaient accès à des systèmes et à des bases de données du gouvernement dont elles n'avaient pas besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Des contrôles auraient dû être en place pour refuser cet accès ou pour le détecter ultérieurement. Cet accès accordait à ces personnes la possibilité d'apporter des changements aux systèmes et aux données du gouvernement, ce qui augmente le risque de fraude, d'atteintes à la vie privée ou d'autres actes répréhensibles.

66. En mai 2023, le gouvernement a commencé à retirer les accès aux personnes qui n'en avaient pas besoin et à revoir l'accès requis selon les différentes responsabilités des utilisatrices et des utilisateurs. En février 2024, le gouvernement nous a fourni un plan d'action pour répondre d'ici le 31 mars 2025 à toutes les observations que nous avons formulées pour l'exercice précédent.

67. Étant donné que les mesures nécessaires pour remédier aux déficiences n'étaient pas achevées au 31 mars 2024, nous n'avons pas pu nous fier à ces contrôles encore une fois cette année.

68. Nous avons dû effectuer des travaux d'audit supplémentaires pour arriver à notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés du gouvernement. Pendant ces travaux, nous n'avons constaté aucun changement inapproprié apporté aux données ni aucune atteinte aux données en raison d'un accès inapproprié. Toutefois, ces travaux d'audit supplémentaires ne réduisent pas en soi les risques.

69. Nous avons constaté que, depuis mars 2024, le gouvernement avait réalisé des progrès significatifs pour remédier aux risques d'accès. Lors de l'audit annuel du prochain exercice, nous évaluerons l'incidence sur nos travaux de ces progrès et de toute mesure restante.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des faiblesses persistaient dans le processus d'estimation par le gouvernement de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

70. Le gouvernement du Canada possède des **immobilisations corporelles**, comme des immeubles, de l'équipement et des véhicules. Au 31 mars 2024, ces actifs avaient une valeur de 105 milliards de dollars. Au moment de mettre hors service ou de **démilitariser** certaines de ces immobilisations corporelles, le gouvernement sera légalement tenu de prendre certaines mesures. Par exemple, il pourrait devoir procéder au désamiantage de certains immeubles ou nettoyer et démanteler des installations nucléaires. Les coûts de ce type d'obligations juridiques futures sont connus sous le nom d'« obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ».

71. Au cours de l'exercice précédent, afin de satisfaire aux exigences d'une nouvelle norme comptable canadienne pour le secteur public, les organisations fédérales ont analysé et comptabilisé l'estimation du passif découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans leurs documents comptables. Les organisations fédérales mettront à jour ces estimations chaque année et détermineront si de nouvelles obligations existent, jusqu'à ce que toutes les obligations soient remplies.

72. Le gouvernement a estimé qu'au 31 mars 2024, ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'élevaient à 12,5 milliards de dollars. Il a présenté l'information sur ces obligations à la note 10 de ses états financiers consolidés. En raison du montant important des obligations du gouvernement en matière de mise hors service d'immobilisations et de la complexité des informations à fournir à leur sujet, nous avons considéré l'exhaustivité et l'évaluation de ces obligations comme une question clé de l'audit. Nous avons décrit la façon dont nous avons abordé cette question dans notre rapport de l'auditeur indépendant.

73. Notre audit de l'exercice précédent avait permis de relever des faiblesses dans le processus employé par le gouvernement pour analyser et déterminer le montant de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Au cours de l'exercice considéré, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre certains changements pour améliorer ce processus. Par exemple, en février 2024, le Bureau du contrôleur général a commencé à fournir des directives supplémentaires

aux ministères. Comme cela s'est poursuivi au cours de l'exercice 2024-2025, nous prévoyons auditer l'incidence de la mise en œuvre de ces directives dans le cadre de l'audit de cet exercice.

74. Malgré ces changements visant à améliorer le processus, peu de progrès ont été réalisés concernant les faiblesses que nous avons relevées précédemment, notamment :

- les problèmes de qualité des données de certains ministères fédéraux, qui nuisent à l'exactitude de leur estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;
- la nécessité d'accroître la surveillance exercée par le Bureau du contrôleur général. En l'absence d'une surveillance rigoureuse, des incohérences peuvent survenir. Pour l'exercice considéré, nous avons à nouveau relevé des exemples d'incohérences dans les processus d'estimation, dans la sélection et l'application des méthodes ainsi que dans les directives fournies aux organisations fédérales.

75. Nous n'avons pas modifié notre opinion d'audit à la suite de nos constatations à cet égard. Dans l'ensemble, ces faiblesses n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés. Nous avons conclu que le gouvernement avait donné une image fidèle des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans ses états financiers consolidés. Toutefois, des améliorations sont encore nécessaires, et nous encourageons le gouvernement à remédier aux faiblesses de son processus d'estimation.

Stocks et éléments d'actif groupés de la Défense nationale

Le Ministère a accusé des retards supplémentaires dans la mise en œuvre de son plan d'action à long terme

76. Depuis plus de vingt ans, nous exprimons des préoccupations quant au fait que la Défense nationale éprouve des difficultés à comptabiliser correctement les quantités et la valeur de ses stocks et de ses éléments d'actif groupés. Le Ministère gère 61 % de la valeur des stocks du gouvernement du Canada et la totalité de ses éléments d'actif groupés. Dans le cadre de l'audit de cette année, nous avons trouvé des erreurs dans les quantités, l'évaluation ou le classement dans 20 % des échantillons que nous avons testés, comparativement à 17 % l'année précédente. Cela s'est traduit par une sous-évaluation des stocks et des éléments d'actif groupés de 194 millions de dollars, comparativement

à une sous-évaluation estimative de 42 millions de dollars un an plus tôt. À notre avis, ces erreurs persistantes indiquent que les contrôles internes doivent encore être améliorés.

77. En 2016, le Ministère a produit un plan d'action pour améliorer sa gestion des stocks. Comme nous l'avons signalé dans le commentaire de l'an dernier, l'engagement final consistait à mettre en œuvre un système moderne de lecture optique et de codage à barres. Les travaux de mise en œuvre de ce système se poursuivent et le Ministère prévoit que le système sera entièrement opérationnel au cours de l'exercice 2030-2031, soit quatre ans après la date prévue initiale.

78. La gestion des stocks et des éléments d'actif groupés et la production de rapports connexes exigent un niveau d'effort considérable. Il est important que le Ministère prenne les mesures suivantes :

- tenir des registres adéquats et améliorer les contrôles à l'égard de ces actifs afin de gérer ses activités de façon efficiente et économique;
- s'attaquer à la cause profonde des écarts et renforcer les contrôles internes afin d'améliorer la qualité des données, ce qui pourrait également améliorer la prise de décisions.

79. Comme nous l'avons mentionné dans nos précédents commentaires sur les audits financiers, il est important que le Ministère prenne ces mesures, qui sont nécessaires pour tirer pleinement parti des investissements qui seront faits dans la technologie, comme le système de lecture optique et de codage à barres et le projet annoncé d'un nouveau système de planification des ressources de l'organisation.

Autres réflexions

Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance

Les normes de présentation de l'information financière liées aux changements climatiques ont continué d'évoluer

80. Les organisations fédérales ont présenté de plus en plus d'information sur la durabilité en raison de l'obligation prévue par les lois fédérales ou les politiques gouvernementales. Cette obligation

visé à rendre compte à la population canadienne et aux autres parties intéressées de l'incidence de leurs actions sur les personnes et la planète.

81. En 2021, le gouvernement fédéral a demandé aux sociétés d'État détenant plus de 1 milliard de dollars d'actifs de rendre compte des risques financiers liés aux changements climatiques pour leurs exercices ouverts à compter de 2022 en utilisant le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Cette obligation de rendre compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance s'applique actuellement à 17 des sociétés d'État dont nous auditons les états financiers. Il est prévu que les sociétés d'État dont l'actif est inférieur à 1 milliard de dollars commencent à rendre compte de leurs risques financiers liés aux changements climatiques pour les exercices ouverts à compter de 2024.

82. Nous avons examiné un échantillon des informations fournies par les 17 sociétés d'État qui avaient commencé ou continué à faire rapport en 2023-2024 sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que sur d'autres questions de durabilité. Nous avons noté ce qui suit :

- Le format des rapports sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance variait d'une entité à l'autre, certaines ayant choisi d'inclure cette information dans leur rapport annuel tandis que d'autres avaient opté pour un rapport distinct.
- Les informations que les sociétés d'État jugeaient pertinentes et choisissaient de communiquer concernant leurs activités et leur industrie variaient en profondeur et en étendue d'une société à l'autre.
- Nous avons remarqué que certaines informations n'étaient pas liées aux objectifs stratégiques des sociétés d'État. En outre, de nombreuses sociétés avaient établi des indicateurs mesurables, mais ne les avaient pas encore systématiquement liés à leurs risques financiers et aux occasions.

83. Il y a eu des développements importants sur la scène internationale concernant l'information sur les changements climatiques. Afin d'assurer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) a publié en juin 2023 ses premières normes internationales d'information financière (IFRS) : les normes S1, « Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité », et S2, « Informations à fournir en lien avec les changements climatiques ». Les normes IFRS S1 et S2 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les pays qui ont choisi de les mettre en œuvre.

84. Bien que les organisations fédérales canadiennes ne soient pas tenues de présenter des rapports au titre de ces deux premières normes, celles-ci fournissent des directives importantes sur la production de rapports sur la durabilité. De plus, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité a publié en mars 2024 deux projets de normes en matière de production de rapports qui correspondent à ces normes internationales, exception faite de quelques modifications visant à adapter le contenu aux particularités du Canada. Ces normes devraient être publiées d'ici la fin de l'année 2024.

Des normes d'assurance
visant l'information
sur les questions
environnementales,
sociales et de
gouvernance étaient en
cours d'élaboration

85. Une **norme d'assurance** internationale, la Norme internationale d'assurance en matière de durabilité 5000, sera adoptée au Canada en tant que Norme canadienne de certification de l'information en matière de durabilité 5000, sous réserve de quelques modifications pour tenir compte du contexte canadien. Cette norme d'assurance, comme les normes d'information mentionnées précédemment, permettra d'accroître l'uniformité et l'exactitude des informations présentées sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. L'information à communiquer sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance évolue constamment et il importe d'obtenir une assurance à l'égard de cette information pour valider les renseignements présentés. À l'heure actuelle, si de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance est publiée dans le rapport annuel d'une société d'État, les Normes canadiennes d'audit exigent que nous examinons les rapports annuels pour vérifier leur cohérence avec les états financiers audités et nous assurer que l'information présentée n'est pas trompeuse.

86. Nous continuerons d'assurer un suivi à ce sujet, notamment en rencontrant les parties intéressées afin de comprendre leurs besoins et leur point de vue.

Glossaire

Audit de performance — Audit qui vise à déterminer si les programmes du gouvernement sont gérés avec le souci de l'économie, de l'efficacité et des effets sur l'environnement de ces programmes, et si des mesures sont en place pour déterminer leur efficacité. (*Performance audit*)

Audit financier — Examen qui vise à confirmer si les chiffres présentés dans les états financiers, ou toute autre information financière qui s'y trouve, sont raisonnablement exacts. Ce type d'audit ne vise pas à examiner chaque dollar perçu ou dépensé, ni à déceler des actes répréhensibles ou des fraudes, ni à évaluer le bien-fondé des décisions stratégiques prises par le gouvernement. (*Financial audit*)

Comptes publics du Canada — Rapport annuel du gouvernement, en trois volumes, qui contient les états financiers consolidés audités du gouvernement du Canada et d'autres informations financières non auditées, comme l'Analyse des états financiers et les tableaux auxiliaires. (*Public Accounts of Canada*)

Contrôle interne — Activité visant à atténuer les risques et à fournir une assurance raisonnable que les objectifs d'une organisation, y compris le respect des lois, des politiques et des règlements pertinents, seront atteints. (*Internal control*)

Contrôles généraux informatiques — Politiques et procédures régissant le fonctionnement des systèmes informatiques d'une organisation. Ces contrôles garantissent la sécurité, la confidentialité, la fiabilité et la disponibilité des données. (*Information technology general controls*)

Créances — Montants dus au gouvernement du Canada, notamment pour l'utilisation de ses biens ou qui émanent de rentrées pour des services rendus. (*Accounts receivable*)

Crédibilité — Une caractéristique des états financiers lorsqu'il est jugé que ceux-ci donnent une image fidèle des résultats financiers conformément aux normes d'information financière applicables. (*Credibility*)

Demande d'intervention de paye — Concerne une variété d'éléments : un changement dans l'adresse ou les renseignements bancaires d'un membre du personnel, la saisie d'un congé parental ou d'une promotion, ou la correction d'une erreur dans un paiement. (*Pay action request*)

Démilitariser — Processus visant à retirer aux actifs militaires leurs capacités fonctionnelles et leurs caractéristiques militaires. (*Demilitarize*)

Éléments d'actif groupés — Des immobilisations corporelles gérées comme des stocks. (*Asset pooled items*)

Entités cotées — Entité dont les actions, les parts ou les titres de créance sont cotés ou inscrits à la cote officielle d'une bourse de valeurs reconnue, ou négociés suivant les règles d'une bourse de valeurs reconnue ou d'un autre organisme équivalent. (*Listed entities*)

États financiers — Représentation de la situation et de la performance financières d'une organisation gouvernementale. Ils comprennent les notes afférentes et les tableaux complémentaires qui appuient le corps même des états financiers. (*Financial statements*)

États financiers consolidés du gouvernement du Canada — Présentation des états financiers du gouvernement du Canada et de toutes les organisations sous son contrôle. Ces états figurent dans le volume I des Comptes publics du Canada. (*Government of Canada's consolidated financial statements*)

Exercice financier — Une période d'un an définie à des fins de comptabilité, qui peut différer d'une année civile. (*Fiscal year*)

Facilité de crédit — Type de prêt consenti dans un contexte de financement d'entreprise qui permet à l'emprunteur de retirer des fonds sur une longue période plutôt que de présenter une nouvelle demande de prêt chaque fois qu'il a besoin de fonds. (*Credit facility*)

Image fidèle — Caractéristique des informations contenues dans les états financiers qui représentent fidèlement les opérations et événements sous-jacents. (*Fairly presented*)

Immobilisations corporelles — Avoirs non financiers ayant une existence matérielle qui sont acquis, construits ou développés et qui sont destinés à être utilisés de façon durable. Leur durée de vie utile s'étend habituellement au-delà d'une période comptable. (*Tangible capital assets*)

Instruments financiers — Contrats qui donnent lieu, d'une part, à un actif financier pour une organisation et, d'autre part, à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre organisation. (*Financial instruments*)

Liquidité — Facilité avec laquelle un actif, ou un titre, peut être converti en trésorerie sans que cela n'ait d'incidence sur son prix du marché. (*Liquidity*)

Norme d'assurance — Un cadre préétabli de lignes directrices standard utilisé lors de la réalisation d'un audit qui sert à assurer l'uniformité d'une mission de certification à l'autre. (*Assurance standard*)

Obligation de reddition de comptes — L'obligation du gouvernement d'informer les responsables élus et le public de la façon dont il dépense l'argent des contribuables pour offrir des programmes et des services. (*Accountability relationship*)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations — Obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. (*Asset retirement obligations*)

Opinion d'audit — Opinion exprimée par une auditrice ou un auditeur indiquant si les états financiers donnent une image fidèle des opérations et des événements sous-jacents conformément au référentiel d'information financière applicable. (*Audit opinion*)

Opinion d'audit non modifiée — Opinion exprimée par une auditrice ou un auditeur lorsqu'elle ou il conclut que les états financiers donnent une image fidèle des opérations et des événements sous-jacents conformément au référentiel d'information financière applicable. (*Unmodified audit opinion*)

Passifs éventuels — Dette potentielle qui peut se transformer en obligation financière réelle si certains événements se produisent ou non. (*Contingent liabilities*)

Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance — Utilisation de facteurs quantifiables et mesurables qui représentent des pratiques durables pour évaluer le rendement d'une organisation à l'égard d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance. (*Environmental, social, and governance reporting*)

Processus des RH à la paye — Processus allant de l'embauche d'une employée ou d'un employé et de l'enregistrement de ses données de paye dans le système des ressources humaines jusqu'à l'émission des déboursés et l'enregistrement de la charge salariale associée à cette personne dans les états financiers. (*HR-to-pay process*)

Provision pour créances douteuses — Compte qui représente les sommes que la direction d'une entité estime ne pas pouvoir recouvrer sur les créances. Elle permet de réduire le montant des créances qui est présenté dans les états financiers. (*Allowance for doubtful accounts*)

Rapport annuel — Document annuel qui informe le public des activités, des résultats financiers et de la situation financière d'une organisation comme l'indiquent ses états financiers. (*Annual report*)

Rapport de l'auditeur indépendant — Rapport précédant les états financiers d'une organisation pour indiquer que ceux-ci ont été examinés de près par une auditrice indépendante ou un auditeur indépendant. Il contient, entre autres, l'opinion écrite de l'auditrice indépendante ou de l'auditeur indépendant à savoir si les états financiers respectent les principes comptables reconnus. Le rapport est rédigé selon un format standard qui est imposé par les normes d'audit généralement reconnues. (*Independent auditor's report*)

Significatif – Caractéristique des informations présentées dans les états financiers selon laquelle il serait raisonnable de s'attendre à ce que ces informations puissent influencer les décisions économiques des utilisatrices et utilisateurs des états financiers. (*Material*)

Vérification après paiement – Confirmation de l'admissibilité et de l'exactitude de l'information après le versement d'une prestation. (*Post-payment verification*)

